



## AUTORISATIONS PARENTALES

Madame, Monsieur ..... autorisent les personnes d'encadrement du club à faire pratiquer tout soin médical ou chirurgical nécessité par l'état de leur enfant .....

Personne à prévenir en cas d'accident :

..... Tél : .....  
..... Tél : .....

Merci de nous signaler toute situation particulière concernant votre enfant :

.....  
.....  
.....

### **TRANSPORTS**

« Lors des matchs de volley, mon enfant sera transporté par moi-même ou d'autres parents, en voiture particulière selon un calendrier établi par les entraîneurs.

Je donne mon autorisation à l'E.S.S.M. pour ces transports et dégage la responsabilité du club et des autres parents.

De plus, je m'engage à récupérer mon enfant après les matchs de volley (à domicile ou à l'extérieur) à la salle Pluriactivités, à une heure convenue avec l'entraîneur. »

**SIGNATURE**

**(Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)**

## REGLEMENT INTERIEUR

Votre inscription ou celle de votre enfant implique une participation à la vie du club et le respect des règles ci-dessous :

### 1- Avoir une tenue adaptée

Chaque joueur(se) doit avoir à l'entraînement comme en match :  
- un short, un tee-shirt, une paire de **genouillères**, un sweat l'hiver,  
- une paire de **chaussures de sport propres sortie du sac** (semelles noires interdites),  
- une bouteille d'eau.

### 2- Hygiène de vie

Chaque joueur(se) pourra prendre sa douche au gymnase après l'entraînement (sauf école de volley). Prévoir vêtements de rechange, serviette et gel douche.

### 3- Assiduité aux entraînements et aux matchs

Chaque joueur(se) s'engage à être présent à tous les entraînements et tous les matchs. En cas d'absence exceptionnelle, le joueur(se) devra prévenir DIRECTEMENT l'entraîneur ou le coach.

### 4- Participation des parents aux déplacements

Chaque parent s'engage à participer à l'accompagnement des enfants sur les lieux des matchs. Une rotation sera programmée par chaque entraîneur.

### 5- Participation au sein du club

Le joueur(se) s'engage à tenir la marque (arbitrage) au moins une fois dans l'année (à partir des U15).  
Le joueur(se) s'engage à participer aux différentes manifestations organisées par le club.

**L'Entente Sportive St Maurice de volley est dirigée, gérée et encadrée par des bénévoles. Nous comptons sur votre soutien, votre engagement et votre participation.**

**SIGNATURE**

**(Précédée de la mention : lu et approuvé)**